

Une aide de 80 millions de francs pour la rénovation énergétique

Immobilier Le Canton dédie 10 millions de francs de plus qu'en 2025 pour soutenir ce type de travaux sur les bâtiments. L'an dernier, ce sont plus de 1400 dossiers qui ont été subventionnés par ce biais.

L'enveloppe dédiée aux subventions pour la rénovation des bâtiments augmente dans le canton de Genève. Au total, 80 millions de francs sont mis à disposition des propriétaires immobiliers pour soutenir des travaux visant l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Il s'agit de 10 millions de plus qu'en 2025, a annoncé lundi dernier le Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) et les Services industriels de Genève (SIG).

Ces subventions constituent «une étape essentielle» pour mettre en œuvre les obligations

légales en matière de rénovation énergétique et accélérer le rythme des travaux sur le parc bâti genevois, tout en soutenant les objectifs cantonaux de transition énergétique. Le financement est assuré conjointement par le Canton, SIG-éco21 et le Programme Bâtiments de la Confédération.

Une partie des aides est adossée à une enveloppe exceptionnelle de 500 millions de francs, votée en mars 2024 par le Grand Conseil «dans le cadre de l'accord historique pour la rénovation du parc bâti genevois».

Le barème 2026 introduit plusieurs ajustements par rapport

«La rénovation énergétique des bâtiments contribue également au dynamisme économique local.»

Delphine Bachmann
Conseillère d'État chargée de l'Économie, de l'Emploi et de l'Énergie

à 2025, principalement pour répondre à des exigences fédérales et garantir la conformité au cadre national. À noter, la suppression de la subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage énergie (AMOén), prévue initialement pour une durée limitée à trois ans, ainsi que «des ajustements ponctuels» de paramètres techniques.

«Au-delà des bénéfices environnementaux, la rénovation énergétique des bâtiments contribue également au dynamisme économique local», relève la conseillère d'État chargée du DEE, Delphine Bachmann, évoquant le soutien à l'activité et

à l'emploi dans la construction, l'énergie et l'ingénierie.

L'an dernier, plus de 1400 dossiers ont été subventionnés par le biais de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et plus de 2000 projets accompagnés par SIG-éco21. Un volume en hausse.

Les demandes OCEN doivent être déposées avant le début des travaux via le site du Programme Bâtiments. Pour SIG-éco21, les démarches passent par des partenaires professionnels genevois ou directement via SIG-éco21, les mesures étant disponibles sur GEnergie.

Aymeric Dejardin-Verkinder